

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Révision de la composition des commissions thématiques

Annexe : liste des membres des commissions thématiques mises à jour

Date de convocation : 11 février 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 23 février 2022

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : COSTON David

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 94

- Titulaires : 92

- Suppléants : 2

Absents ayant donné pouvoir : 21

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (94)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

ALIZERT Nicolas
PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
BERNARD Jean-Paul

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine

CHABRILLAT Frédéric

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie

COSTE Yves
COSTON David
COSTON Marie
COUDUN Valérie
CREGUT François

MALLET Philippe (S)
DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean

DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe
GAUDRIault Damien
GILBERT Odile

GONTHIER Emmanuel
GOYON Guy
GREGOIRE Nathalie
GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis
LENEGRE Jean-Louis
LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MARTINS Sandra
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel

PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick

PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra
PILLON Stéphane

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed

ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine
SUTY Lionel
TEZENAS Olivier

THERME Jacques
THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VALLON Sébastien
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

Délibération n° 2022/01/07
Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2022/01 du jeudi 17 février 2022

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (2) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; DABERT Jean-Claude (MALLET Philippe) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (21) ALBARET Christophe à NICOLLET Michel ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à COSTON David ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrick à PETEILH Sandra ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; CHABAUD Christelle à COUDUN Valérie ; CHALLET Vincent à GUILLAUME Julien ; CORREIA Emmanuel à ZANIN Nathalie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON Marie ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LE MARREC Laurys à FERREIRA Fernando ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; NUÑEZ-ORTIN Aurélie à ARNAULT Lionel ; PELLEGRINELLI Christophe à BARRAUD Bertrand ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ; WALTER Christian à MONTMORY Dominique ;

ABSENTS EXCUSES : (6) CHANIMBAUD Lionel ; CROZE Yves-Serge ; FRADIN Guy ; JEANMOUGIN Isabelle ; ROCHETTE Christophe ; THALAUD François ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par délibération n° 2020/04/10-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020, le conseil communautaire a validé la création des commissions thématiques suivantes :

- **Commission 1 : Finances**
- **Commission 2 : Evaluation des politiques communautaires, urbanisme, numérique et informatique**
- **Commission 3 : Economie, industrie, artisanat et commerce**
- **Commission 4 : Responsabilité environnementale**
- **Commission 5 : Accompagnement des seniors**
- **Commission 6 : Culture, patrimoine et enseignement musical**
- **Commission 7 : Cohésion territoriale et pacte de gouvernance avec les communes**
- **Commission 8 : Mobilité et cadre de vie**
- **Commission 9 : Social et santé**
- **Commission 10 : Enfance jeunesse**
- **Commission 11 : Agriculture et forêt**
- **Commission 12 : Tourisme**
- **Commission 13 : Insertion professionnelle et Foyer des Jeunes Travailleurs**
- **Commission 14 : Travaux**
- **Commission 15 : Eaux et assainissement**
- **Commission 16 : Sports, loisirs et randonnées.**

Il est rappelé que ces commissions sont convoquées par le Président de l'EPCI qui en est le Président de droit. Constituées librement, la composition de ces commissions doit respecter les règles de la représentation proportionnelle afin de respecter l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Les commissions thématiques sont composées de conseillers communautaires, membres à voix délibérative et de conseillers municipaux, membres à voix délibérative également.

Pour rappel, les modalités de participation des conseillers municipaux des communes membres, déterminées par le conseil communautaire par délibération n° 2020/04/11-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020, sont les suivantes :

- Les conseillers municipaux, non conseillers communautaires, membre d'une commission ont voix délibérative,
- Un conseiller municipal, non conseiller communautaire, ne peut faire partie que d'une seule commission thématique,
- Une commission thématique ne peut être choisie que par un seul conseiller municipal, non conseiller communautaire, d'une même commune.

Par délibération n° 2020/04/11-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020, le conseil communautaire a procédé à l'élection des membres des commissions thématiques.

Une première révision de la composition des membres des commissions thématiques de l'Agglo Pays d'Issoire a été validée par délibération n° 2021/01/05-AJ en date du 18 février 2021 et une seconde, par délibération n° 2021/04/05-AJ en date du 29 juin 2021.

Il est proposé aujourd'hui de réviser une nouvelle fois la composition des membres de ces commissions suite aux nouvelles élections sur la commune de Dauzat-sur-Vodable, Ludesse, Roche-Charles-La-Mayrand et suite à une démission sur la commune de Brassac-Les-Mines.

Les modifications des membres des commissions thématiques suite aux demandes de participation faite par les nouveaux conseillers municipaux et communautaires figurent en rouge dans le tableau ci-annexé.

❖ **Règles d'élections des membres des commissions thématiques**

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'Agglo Pays d'Issoire, l'élection des membres des commissions thématiques se déroulent selon les modalités suivantes :

- Scrutin de liste,
- Représentation proportionnelle,
- Scrutin secret sauf accord unanime contraire.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/04/10-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020 portant sur la création des commissions thématiques ;

VU la délibération n° 2020/04/11-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020 portant sur l'élection des membres des commissions thématiques ;

VU la délibération n° 2021/01/05-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2021 portant sur la révision de la composition des commissions thématiques ;

VU la délibération n° 2021/04/05-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 juin 2021 portant sur la révision de la composition des commissions thématiques ;

VU les listes des membres des commissions thématiques mises à jour, ci-annexées ;

CONSIDÉRANT la création des 16 commissions thématiques au regard des domaines de compétences de la communauté d'agglomération ;

CONSIDÉRANT que le nombre de membres au sein de chaque commission n'est pas limité ;

CONSIDÉRANT qu'après appel de candidatures, une seule liste a été présentée pour chacune des commissions thématiques ;

CONSIDÉRANT les nouvelles élections sur la commune de Dauzat-sur-Vodable, Ludesse, Roche-Charles-La-Mayrand et la démission d'un conseiller communautaire sur la commune de Brassac-Les-Mines ;

CONSIDÉRANT les demandes de participation faite par les nouveaux conseillers municipaux et communautaires figurant en rouge dans le tableau ci-annexé ;

**Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2022/01 du jeudi 17 février 2022**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L2121-21, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L2121-21, par renvoi de l'article L5211-1, Monsieur le Président a donné lecture des nominations au sein des commissions thématiques et qu'elles prennent donc effet immédiatement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider les compositions des commissions thématiques, telles qu'elles figurent en annexe ;
- De valider l'application des nouvelles compositions des commissions thématiques à compter de leur adoption et dès que la délibération sera devenue exécutoire.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/02/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 21/02/2022